

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 21 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 96  
Votants : 106

Convocations transmises le : 13/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaients Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), CLEMENSAT Michel (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laëticia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), ALBARET Benoit (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), HAUDEGUAND Michel (DESGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), DUMOULIN Michel (VARENNES SUR USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaients Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES), OLEON MICHEL (SAINT VERT) - RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE : LAGEIX ISABELLE (BEAULIEU), COUAVOUX René (LAMONTGIE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT JOHAN (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

**OBJET** : Orientations budgétaires 2025.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de la Loi d'Orientation de Février 1992, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, doivent procéder avant l'examen du budget à un débat sur les Orientations Budgétaires.

Il propose ensuite d'examiner les Orientations Budgétaires 2025, telles que portées sur les documents ci-joints, qui appellent aux commentaires suivants :

**RESULTAT DE 2024** :

L'exercice 2024 présente un résultat comptable de Fonctionnement de – 263.982,70 € qui, avec l'excédent de Fonctionnement reporté, se solde par un excédent global de Fonctionnement de 1.787.292,76 €.

**EN FONCTIONNEMENT**

**LES DEPENSES** :

Les variations prévisibles par rapport aux réalisations de 2024 portent sur :

- L'augmentation des intérêts d'emprunts de l'ordre de + 35.000,00 €,
- L'augmentation de la prime d'assurances de l'ordre de + 12.000,00 €,
- L'augmentation du coût du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et des Encombrants de l'ordre de + 217.000,00 €,
- Une revalorisation des frais de personnel d'environ + 145.000,00 € pour absorber le glissement vieillesse technicité des personnels, les embauches et l'augmentation des cotisations patronales,
- Le coût du carburant avec une hausse de + 180.000,00 €,
- Les dotations aux Amortissements qui augmentent de + 124.000,00 €,
- La fabrication des composteurs avec une augmentation de + 40.000,00 €,
- Les autres achats avec une augmentation de + 109.000,00 €,
- Les locations (alarme et sécurité incendie, camion) qui augmentent de + 50.000,00 €,
- L'entretien du matériel roulant avec une hausse de + 35.000,00 €.

**LES RECETTES** :

- Un report possible sur l'exercice 2025 de + 1.787.000,00 €,
- Une variation de report de l'ordre de - 264.000,00 €,
- Remboursement SOFCAP en baisse de - 90.000,00 €,
- Une baisse des recettes de matériaux de - 144.000,00 €,
- Baisse des Eco-organismes à hauteur de - 353.000,00 €,
- Une augmentation des Recettes de Fonctionnement du Service de l'ordre de + 10.000,00 €,
- Une baisse des produits de gestion courante à hauteur de - 106.000,00 €,
- Une baisse des produits exceptionnels de l'ordre de - 137.000,00 €,
- Une augmentation de la provision de l'ordre de + 30.000,00 €.

**FEVRIER 2025/N° 1**  
**EN INVESTISSEMENT**

**AR Prefecture**

043-254300049-20250227-D25\_02\_1-DE  
Reçu le 27/02/2025

- Remboursement emprunts : 442.000,00 €,
- Bacs de collecte, capteurs, colonnes : 740.000,00 €,
- Colonnes à verre : 70.000,00 €,
- Matériel et outillages : 10.000,00 €,
- Benne et châssis OM : 1.183.000,00 €,
- Camion grue 3T500 + fourgon : 34.000,00 €,
- Bennes déchèteries : 45.000,00 €,
- Porteur : 170.000,00 €,
- Pelle sur roues + équipements : 80.000,00 €,
- Opérations non affectées : 222.000,00 €,
- Déchèteries (contrôle accès, travaux) : 118.000,00 €,
- Déchèterie de Paulhaguet : 80.000,00 €,
- Cohade : 9.000,00 €.

Après discussion, le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, adopte à l'unanimité les Orientations Budgétaires pour 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 21 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 96  
Votants : 106

Convocations transmises le : 13/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), CLEMENSAT Michel (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), ALBARET Benoit (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), HAUDEGUAND Michel (DESGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), DUMOULIN Michel (VARENNES SUR USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES), OLEON MICHEL (SAINT VERT) - RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE : LAGEIX ISABELLE (BEAULIEU), COUAVOUX René (LAMONTGIE), TOURETTE CHRISTOPHE (MADRIAT), LANSARD DENIS (SUGERES), CATTIAUT JOHAN (VICHEL).

**Secrétaire** : Madame FROMAGE Catherine

**OBJET** : Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de gestion dans le cadre de l'Assistance Retraites.

Par Délibération du 12 Juillet 2007, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par Délibération du 3 Décembre 2024, le conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié la convention relative au service Assistance retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la Collectivité délègue son rôle d'employeur au Centre de Gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de Gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet	Tarif unitaire
Immatriculation de l'employeur	10 €
Demande de régularisation de services	70 €
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	70 €
Dossier de liquidation de pension (normale, invalidité, réversion, carrières longues, retraite progressive, au titre du handicap, ...)	70 €
Entretien retraite et simulation de pension (APR)	70 €
Simulation retraite à la demande de l'employeur	70 €
Correction des Comptes Individuels Retraites par cohorte (à 55 ans et 60 ans)	50 €
Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies	40 €

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'Article L.452-38 définissant le rôle des Centres de Gestion dans l'assistance des collectivités et établissements à la fiabilisation des comptes individuels retraite,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'Article L.452-41 permettant aux Centres de Gestion d'assurer, à la demande des collectivités et établissements publics de son ressort, toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents,

VU la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations confiant au CDG 43 une mission d'information et d'accompagnement aux employeurs et aux actifs en matière de retraite,

VU la Délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire n° 2024-26 du 3 Décembre 2024,

CONSIDERANT que les collectivités et établissements territoriaux ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président  
Pierre BAVEL.



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 21 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 96  
Votants : 106

Convocations transmises le : 13/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), CLEMENSAT Michel (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), ALBARET Benoit (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), HAUDEGUAND Michel (DESGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), DUMOULIN Michel (VARENNES SUR USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), OLEON Michel (SAINT VERT) - RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE : LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), COUAVOUX René (LAMONTGIE), TOURETTE Christophe (MADRAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

**Secrétaire** : Madame FROMAGE Catherine

**OBJET** : Accès des professionnels en déchèteries

VU la Délibération du Comité Syndical en date du 25 Février 2011 fixant le tarif pour les utilisateurs des déchèteries,

VU la Délibération du Comité Syndical en date du 04 Octobre 2024 concernant la contractualisation avec l'Organisme Coordonnateur Agréé Bâtiment (OCAB) dans le cadre de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB) par le biais du VALTOM.

CONSIDERANT que l'objectif de la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) est d'offrir un service gratuit de collecte et de valorisation des déchets de PMCB aux particuliers et aux professionnels du territoire afin d'optimiser la valorisation des déchets et de réduire les dépôts sauvages.

Après délibération, le Comité Syndical accepte, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, que l'accès des professionnels en déchèteries soit gratuit à compter de la transmission de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre KAYE



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 21 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 13/02/2025

Présents : 96

Votants : 106

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), CLEMENSAT Michel (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILJOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), ALBARET Benoit (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), HAUDEGUAND Michel (DESGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), DUMOULIN Michel (VARENNES SUR USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), OLEON Michel (SAINT VERT) - RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE : LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), COUAVOUX René (LAMONTGIE), TOURETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

**OBJET** : Fixation de la tarification pour la location de colonnes à plaques de plâtres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président expose que la mise en place de la nouvelle filière à Responsabilité Elargie du Producteur sur les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (REP PMCB) va engendrer certaines modifications dans le fonctionnement de nos déchèteries.

Il explique que les colonnes à plaques de plâtres appartenant au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, aujourd'hui en place sur nos déchèteries, ne seront plus utilisées par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, car fournies contractuellement par le récupérateur désigné par l'éco-organisme, à savoir PRAXY CENTRE.

Les délais très rapides de mise en place de cette filière font qu'aujourd'hui, PRAXY CENTRE ne dispose pas du matériel nécessaire et ne peut pas l'acquérir dans des délais raisonnables, afin de prendre en charge ce flux selon les prescriptions et engagements de l'éco-organisme.

Il convient donc, dans l'intérêt du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, d'aider la filière à se mettre en place, notamment par la location de colonnes à plaques de plâtres à PRAXY CENTRE.

La tarification proposée est la suivante :

- Location de colonnes PLAST UP 5 m<sup>3</sup> à plaques de plâtres : 25 € / mois / colonne.  
Quatre colonnes sont disponibles à la location.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à fixer le tarif ci-dessus et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre CAVEL.



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 21 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 96  
Votants : 106

Convocations transmises le : 13/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), CLEMENSAT Michel (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laétitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), ALBARET Benoit (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), HAUDEGUAND Michel (DESGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danièle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), DUMOULIN Michel (VARENNES SUR USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), OLEON Michel (SAINT VERT) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), COUAVOUX René (LAMONTGIE), TOURETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

**Secrétaire** : Madame FROMAGE Catherine

**OBJET** : Prise en charge des déchets de Petits Appareils Extincteurs collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'Article L.541-10 du Code de l'Environnement,  
VU l'Arrêté du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 fixant la liste des produits chimiques mentionnés au 7° de l'Article L. 541-10-1 du Code de l'Environnement,

VU l'Arrêté du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des contenus et contenants des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement mentionnés au 7° de l'Article L. 541-10-1 du Code de l'Environnement et relevant des catégories 1° à 10° de l'Article R. 543-228,

VU l'Arrêté du 30 Octobre 2024 portant agrément de la société ECOPAE en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs des contenus et contenants des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement mentionnés au 7° de l'Article L. 541-10-1 du Code de l'Environnement,

VU la convention-type intitulée « Convention-type Collectivités Territoriales en application des articles R.541-104 et R.541-105 du Code de l'Environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE) ».

Le Président expose que, selon le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP), la gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement qui sont mentionnés à l'Article R. 543-228 du Code de l'Environnement doit être assurée par les producteurs desdits produits.

La présente délibération porte sur les Déchets Diffus Spécifiques relevant de la catégorie n°2 mentionnés au III de l'Article R. 543-228 et précisés par l'Arrêté du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 : les extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice, sous pression, à poudre ou à eau, qu'ils soient fixes ou mobiles, d'une contenance inférieure à 2 kg ou 2 litres, autrement appelés Petits Appareils Extincteurs.

Le Président explique que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a aujourd'hui mis en place une collecte séparée de ces déchets dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM dont l'agrément pour la prise en charge de ces déchets s'est arrêté au 31 Décembre 2024 minuit.

ECOPAE a été agréée par Arrêté Ministériel du 30 Octobre 2024 pour répondre aux exigences du cahier des charges défini par l'Arrêté du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 et prendre en charge la gestion des Petits Appareils Extincteurs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Dans le cadre de sa politique en matière de réduction des déchets et de protection de l'environnement, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE souhaite continuer à permettre à ses habitants de se défaire des Petits Appareils Extincteurs qu'ils possèdent dans le cadre du service public.

Dans ce cadre, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE souhaite conclure avec ECOPAE la convention-type relative à la prise en charge des Petits Appareils Extincteurs collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité :

- De constater la cessation, à compter du 31 Décembre 2024 à minuit, de la convention intitulée « Convention d'enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE) collectés par les Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale » anciennement conclue avec ECOSYSTEM pour la prise en charge des déchets de Petits Appareils Extincteurs,

**FEVRIER 2025/N° 5**

**AR Prefecture**

043-254300049-20250227-D25\_02\_5-DE  
Reçu le 27/02/2025

- D'approuver la convention-type relative à ~~la mise en charge des déchets de Petits Appareils Extincteurs~~ intitulée « Convention-type Collectivités Territoriales en application des Articles R.541-104 et R.541-105 du Code de l'Environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de Petits Appareils Extincteurs (PAE) » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer avec ECOPAE ladite convention-type.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre BAYEL



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE du 21 FEVRIER 2025**

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 96  
Votants : 106

Convocations transmises le : 13/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), CLEMENSAT Michel (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), ALBARET Benoit (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), HAUDEGUAND Michel (DESGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), DUMOULIN Michel (VARENNE SUR USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE GUYAUME (FRUGERES LES MINES), OLEON MICHEL (SAINT VERT) - RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE : LAGEIX ISABELLE (BEAULIEU), COUAVOUX René (LAMONTGIE), TOURRETTE CHRISTOPHE (MADRIAT), LANSARD DENIS (SUGERES), CATTIAUT JOHAN (VICHEL).

**Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine**

**OBJET** : Signature du contrat type pour la collecte sélective concernant les emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques 2025 – 2029

VU le Code de l'Environnement,

VU le cahier des charges du 07 Décembre 2023 fixant les missions et obligations des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers pour la période 2024-2029,

VU l'Arrêté interministériel du 27 Décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du Code de l'Environnement,

VU l'Arrêté interministériel du 23 Décembre 2024 modifiant l'Arrêté du 27 Décembre 2023 susvisé.

Le Président expose que CITEO a été agréé, par Arrêté Interministériel, pour permettre à ses adhérents metteurs en marché de s'acquitter de leurs obligations légales et réglementaires en matière de déchets issus des emballages ménagers et d'imprimés papiers et papiers à usage graphiques.

Il explique que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met en place et développe, pour les besoins du service public, la collecte sélective et le tri des déchets d'emballages ménagers en vue de leur recyclage.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE souhaite souscrire un contrat type unique avec CITEO pour la collecte sélective afin de mettre en œuvre les missions, définir les conditions et atteindre les objectifs des éco-organismes de la filière REP des Emballages Ménagers et Papiers Graphiques (REP EMPG), notamment l'accompagnement technique et financier.

Le contrat porte sur l'ensemble des matériaux d'emballages ménagers (acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre) et les imprimés papiers et papiers à usage graphique.

Par ce contrat, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et CITEO s'engagent à collaborer en s'inscrivant dans une démarche de qualité, de progrès et de maîtrise des coûts au bénéfice de l'atteinte des enjeux communs de la Filière REP des Emballages Ménagers et Papiers Graphiques (REP EMPG).

Le présent contrat a pour objet de définir les relations entre l'Eco-organisme et le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dans le cadre de la mise en œuvre de la REP EMPG, conformément à l'Article 5.2.1.1 du Cahier des Charges.

Ce contrat fixe d'une part les modalités du soutien technique et financier apporté par l'Eco-organisme en vue d'aider le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à contribuer à l'atteinte des objectifs et d'autre part les modalités de pourvoi assuré par l'Eco-organisme pour la gestion des Flux développement et des refus de tri issus des Centres de Tri dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Le contrat prend effet de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> Janvier 2025. Son terme est fixé au 31 Décembre 2029.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins un contre et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à signer le contrat type pour la collecte sélective concernant les emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques pour la période 2025 – 2029.

**FEVRIER 2025/N° 6**

**AR Prefecture**

043-254300049-20250227-D25\_02\_6-DE  
Reçu le 27/02/2025

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 21 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 13/02/2025

Présents : 96

Votants : 106

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 Février à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Février, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), CLEMENSAT Michel (CHASSIGNOLES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), CAREMIER Françoise (JVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONY Josiane (LUBILHAC), ALBARET Benoit (PAULHAC), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Alois (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), HAUDEGUAND Michel (DESGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), DUMOULIN Michel (VARENNES SUR USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), OLEON Michel (SAINT VERT) - RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TALHAC) - AGGLO PAYS D'ISSOIRE : LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), COUAVOUX René (LAMONTGIE), TOURETTE Christophe (MADRAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

**OBJET** : Convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de signer une Convention de partenariat auprès de l'UGAP afin de bénéficier d'une meilleure tarification concernant les achats pour le secteur public.

La présente Convention définit les modalités selon lesquelles le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE satisfait ses besoins auprès de l'UGAP, ainsi que les modalités lui permettant de grouper ses besoins avec les Administrations Publiques Locales d'Auvergne.

Ces besoins sont cumulés aux engagements des autres co-partenaires. L'appréciation de l'atteinte des engagements globaux d'achat se fait en considération des volumes d'achats du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, cumulés à ceux des co-partenaires.

L'UGAP applique différents types de tarifs en fonction du volume des achats. Pour des volumes d'achats importants et selon des seuils définis par l'UGAP, la Collectivité se voit appliquer la tarification dite « Grands Comptes ».

Sont concernés : bureautique - machines de bureau, vêtements de travail, matériel informatique et logiciels, mobilier de bureau, fournitures de bureau et consommables informatiques, véhicules légers, lourds et spéciaux, carburants et lubrifiants.

Cette Convention est d'une durée de quatre ans à compter de Juillet 2025.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP ainsi que tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre B...

